

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14533
15 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 15 JUIN 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TCHECOSLOVAQUIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir une déclaration publiée par le Ministère
fédéral des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque à
propos de l'attaque lancée contre le Centre iraquien de recherche atomique
Osirak par des avions de guerre israéliens le 7 juin 1981.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
cette déclaration comme document de Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ilja HULINSKY

Annexe

Déclaration datée du 15 juin 1981, publiée par le Ministère
fédéral des affaires étrangères de la République socialiste
tchécoslovaque à propos de l'attaque aérienne israélienne
contre l'Iraq

Le peuple tchécoslovaque et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque sont profondément préoccupés et indignés par le nouvel acte d'agression commis par Israël contre la République d'Iraq. L'attaque pirate des forces aériennes israéliennes contre le Centre iraquien de recherche nucléaire est en forte contradiction avec la Charte des Nations Unies et avec les normes fondamentales du droit international et a de nouveau confirmé au monde entier le rôle extrêmement dangereux que le Gouvernement israélien actuel joue dans la situation tendue qui règne au Moyen-Orient. Cet acte d'agression inexcusable et non provoqué commis par Israël contre un Etat souverain doit être très résolument condamné par la communauté mondiale tout entière et appelle l'adoption de mesures pratiques efficaces qui empêcheraient une fois pour toutes Israël de poursuivre sa dangereuse politique d'agression et d'expansion à l'égard des Etats arabes voisins, politique qui menace sérieusement la paix et la sécurité mondiales.

Les Etats-Unis d'Amérique doivent également être tenus comme complices de cet acte, car sans leur appui politique et leur assistance militaire, Israël serait incapable de commettre de tels actes de gangstérisme auxquels le Gouvernement israélien donne de façon démagogique comme excuse la nécessité d'assurer préventivement la protection d'Israël.

Cet acte barbare des dirigeants israéliens est un exemple sans précédent d'arrogance à l'égard des normes les plus élémentaires du droit international, qui ne peut être qualifié d'autre façon que de terrorisme international élevé au niveau de politique officielle de l'Etat.

La République socialiste tchécoslovaque condamne résolument cet acte flagrant d'agression commis par Israël qui détériore et aggrave encore davantage la situation explosive dans la région du Moyen-Orient et pourrait conduire au déchaînement d'une vaste conflagration.

La République socialiste tchécoslovaque se joint à la grande vague de protestations de l'opinion publique mondiale qui, à juste titre, condamne résolument cet acte, et est convaincue que les Etats épris de paix du monde entier tireront les conclusions nécessaires de cet acte pour définir leur position à l'égard d'Israël. La République socialiste tchécoslovaque demande que le Conseil de sécurité des Nations Unies condamne très résolument Israël et prenne une décision en ce qui concerne l'imposition de sanctions contre l'agresseur en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

